



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique d'aménagement du territoire

Question au Gouvernement n° 1728

Texte de la question

PROJET DE LOI RELATIF AU GRAND PARIS

M. le président. La parole est à M. Yves Albarelo, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

M. Yves Albarelo. Monsieur le secrétaire d'État chargé du développement de la région capitale, dans quelques jours, le projet de loi relatif au Grand Paris vient en discussion devant notre assemblée. Ce projet, comme son nom l'indique, concerne au premier chef la région capitale, c'est-à-dire la région d'Île-de-France dont la ville de Paris est le cœur, sinon le moteur et, pour le monde entier, l'emblématique capitale de notre beau pays.

M. Jean Glavany. Quel talent !

M. Yves Albarelo. Votre texte propose, à partir d'un super-métro automatique structurant, dont l'épine dorsale sera la traversée de Paris par la ligne 14 prolongée, la réalisation d'un projet global de développement à plusieurs pôles économiques, moteurs de croissance. Ces pôles, qui permettront de stimuler l'innovation, seront donc reliés par un réseau de transport qui assurera la cohérence de l'ensemble de cette opération de développement et d'aménagement. Une application concrète immédiate est prévue sur le plateau de Saclay. Dans ces conditions, pouvez-vous préciser quelles retombées, notamment économiques, le Gouvernement attend de cette opération d'intérêt national, tant au bénéfice de la province que des territoires franciliens éloignés du tracé de ce super-métro ?

M. le président. La parole est à M. Christian Blanc, secrétaire d'État chargé du développement de la région capitale.

M. Christian Blanc, *secrétaire d'État chargé du développement de la région capitale*. Monsieur Albarelo, vous m'interrogez sur les retombées, notamment économiques, du Grand Paris pour les territoires national et francilien.

Je vous remercie de souligner avec force, en tant que rapporteur du projet de loi ("*Ah !*" *sur les bancs du groupe SRC*), qu'il relève d'un intérêt stratégique international, national et local. En effet, grâce à ses trois aéroports internationaux et au port du Havre, le Grand Paris est la principale porte d'entrée mondiale de la France.

Dans un monde largement globalisé où les accélérations sont souvent fulgurantes - je rappelle qu'en 1990 le PIB de l'Île-de-France était équivalent à celui de la Chine alors qu'en 2008 il n'en représente plus que 20 % -, il importe de libérer le plus rapidement possible les potentiels de la région capitale.

Le nouveau système de métro automatique, en reliant plus vite et plus confortablement les centres urbains et les pôles stratégiques de la création, de l'innovation et de la recherche, sera un facteur de productivité et de compétitivité.

Par ailleurs, le Grand Paris sera interconnecté et conçu en synergie avec les métropoles régionales. Notre pays a la grande chance d'avoir sur son territoire une ville-monde : grâce à l'articulation en réseau avec les grandes métropoles, en particulier avec Lyon-Grenoble, Marseille, Lille, Toulouse, Bordeaux, Nantes, Rennes et Strasbourg, c'est mécaniquement tout le territoire français qui bénéficiera du gain de croissance d'une région représentant déjà 30 % du PIB national.

Je terminerai en évoquant la deuxième couronne du Grand Paris. Comme vous le savez, le projet de loi prévoit que les gares du réseau automatique de métro seront conçues pour être connectées aux transports de desserte de la grande couronne... ("*Deux minutes ! Stop !*" *sur les bancs des groupes SRC et GDR.*)

M. le président. Monsieur le secrétaire d'État, je vous remercie.

Données clés

Auteur : [M. Yves Albarello](#)

Circonscription : Seine-et-Marne (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1728

Rubrique : Aménagement du territoire

Ministère interrogé : Développement de la région capitale

Ministère attributaire : Développement de la région capitale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 novembre 2009

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 19 novembre 2009